



## CHARTRE

### ❖ VISION

Une création cinématographique et audiovisuelle romande qui rayonne en Suisse et à l'étranger.

### ❖ MISSION

Encourager et renforcer la création cinématographique et audiovisuelle romande de qualité grâce à des outils de soutien financier cohérents et efficaces.

### ❖ OBJECTIFS

#### Objectifs institutionnels

- Devenir un pôle régional fort et reconnu de représentation et de soutien au rayonnement de la production audiovisuelle romande, notamment en mettant en place une stratégie de communication globale et cohérente.
- Consolider et accroître les moyens nécessaires à la production indépendante romande et à sa valorisation.
- Développer la collaboration avec les partenaires nationaux (SSR et OFC) pour harmoniser les procédures et rendre les aides de la Fondation les plus efficaces possibles dans le contexte des aides existantes.
- Créer un consensus entre les différentes autorités publiques et représentants des professionnels autour d'un projet culturel commun.
- Mettre en œuvre une gestion financière responsable et transparente.

#### Objectifs par rapport aux aides

- Simplifier et accélérer les procédures de dépôt et d'examen des dossiers, notamment en mettant en place un système électronique de gestion des dossiers.
- Respecter un équilibre entre aide sélective et aide complémentaire.
- Donner les moyens aux producteurs de travailler dans la continuité, de professionnaliser et de développer leurs structures.
- Assurer un examen et une sélection professionnelle, juste et impartial des projets soumis à l'aide sélective.

- Contribuer à ce que les projets soutenus puissent se financer dans leur intégralité.
- Encourager la diversité des oeuvres (durées, genres)
- Augmenter la visibilité et l'accessibilité des films romands au public.
- Augmenter l'attractivité des producteurs romands pour des réalisateurs des autres régions linguistiques suisses.
- Disposer d'outils statistiques d'analyse de la production romande.

#### ❖ **VALEURS**

- Accessibilité, disponibilité, réactivité
- Bienveillance et équité envers les utilisateurs
- Efficacité et priorité à la qualité du service aux professionnels
- Transparence de l'information et efficience de la gestion
- Confidentialité

#### ❖ **PRINCIPES D'ACTION**

- Consultation régulière des représentants des professionnels
- Information régulière de la branche
- Souplesse de la structure et légèreté administrative
- Construction d'outils incitatifs plutôt que restrictifs pour atteindre les objectifs de la Fondation
- Stabilisation des instruments afin de les rendre prévisibles pour les utilisateurs.